

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET COURRIEL

Le 23 mars 2021

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal, Québec H4Z 1A2

**Objet : R-4008-2017 Énergir – Étape C – Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et à la vente de gaz naturel renouvelable**  
**COMMENTAIRES DU ROÉÉ SUR LA DEMANDE D'ÉNERGIR DE REPORTER SES RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS DES INTERVENANTS (B-0511)**  
N/D : 1001-106-C

---

Chère consœur,

Le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) a pris connaissance de la demande d'Énergir, en date du 19 mars 2021, de reporter au 26 mars 2021 le dépôt de ses réponses aux demandes de renseignements (DDR) des intervenants relatives à l'Étape C du dossier en rubrique ([B-0511](#)).

Le ROÉÉ prend également note du calendrier modifié par la Régie dans sa lettre du 19 mars 2021. Selon celui-ci, le dépôt des réponses d'Énergir aux DDR est reporté au **23 mars 2021 à 16h** et la preuve des intervenants serait à déposer au plus tard le **6 avril 2021 à 16h** ([A-0239](#)).

Le 22 mars 2021, l'ACEFQ a déposé ses commentaires, qui mettent en lumière les difficultés posées par le report de la date de dépôt des réponses d'Énergir aux DDR ([C-ACEFQ-0101](#)).

Le ROÉÉ désire exprimer son appui aux commentaires de l'ACEFQ, particulièrement en ce qui a trait aux conflits d'horaire auxquels font face les intervenants avec le dépôt de deux autres preuves dues le 6 avril 2021 (R-4008-2017 pour la *Demande visant l'approbation des caractéristiques de quatre contrats d'achat de gaz naturel renouvelable*) et le 9 avril 2021 (R-4041-2019, ph. 2). Selon la compréhension du ROÉÉ, malgré la priorité accordée par la Régie à l'examen de l'Étape C ([A-0239](#), p. 2), l'échéance du 6 avril pour le dépôt de la preuve au sujet des caractéristiques des quatre contrats d'achat de GNR est maintenue pour le moment.

Ainsi, principalement pour les motifs exprimés par l'ACEFQ et dans un souci d'assurer un traitement équitable du dossier, le ROÉÉ demande à la Régie de prolonger le délai pour le dépôt des preuves des intervenants au **15 avril 2021 à 16h**, le dépôt des DDR aux intervenants au **21 avril 2021 à 12h** et le dépôt des réponses aux DDR au **23 avril 2021 à 16h**. Ce faisant, les audiences pourraient débiter le **26 avril 2021 à 9h**, comme le prévoit la Régie dans sa lettre A-0239.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

**FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE**

*(s) Gabrielle Champigny*

Gabrielle Champigny, avocate

GC/bz

cc: (courriel seulement)  
Me Philip Thibodeau, Énergir  
Me Hugo Sigouin-Plasse, Énergir  
Dossiers réglementaires, Énergir  
Jean-Pierre Finet, analyste  
Bertrand Schepper, analyste  
Laurence Leduc-Primeau, coordination ROÉÉ